

REGLEMENT

CONCOURS DE NOUVELLES NOIRES ET POLICIERES

- 1- Ce concours est réservé aux textes qui répondent à la définition soit du « **roman policier** », c'est-à-dire relatant des activités criminelles plus ou moins mystérieuses faisant l'objet d'une enquête, soit du « **roman noir** » de type psychologique.
Les textes doivent également s'apparenter au genre de la « **nouvelle** », en particulier sur le plan de la brièveté (voir 5). Le jury de sélection est particulièrement attentif à la chute.
- 2- Une ambiance noire est recommandée – tant qu'elle est servie par un beau style – et admise jusqu'aux limites que la bienséance impose (le noir n'est ni glauque ni vulgaire). Le jury sera seul juge de ces limites. Le texte sera rédigé et orthographié en français.
- 3- Le concours est ouvert à toute personne n'ayant jamais perçu de droits d'auteur ou une rémunération quelconque pour des œuvres littéraires. Les **auteurs non professionnels** ayant déjà été lauréats de concours littéraires et ayant vu leurs textes publiés peuvent concourir dans la mesure où ils n'ont pas été rétribués. Les lauréats du concours des Noires de Pau peuvent concourir à nouveau sauf l'année immédiatement suivante. Cette possibilité n'est pas renouvelée après un second succès. Le concours se divise en deux sections : jeunes de 12 à 18 ans, et adultes. Chaque section du concours donne lieu à un palmarès spécifique. Une autorisation parentale de publication sera demandée pour les lauréats mineurs.
- 4- **Pau ou sa région** doivent impérativement être cités dans le texte, de préférence sous une forme qui soit plus qu'une simple mention. A qualité égale, un récit dont l'action est située à Pau sera privilégié par le jury. Pour corser l'exercice, chaque année, une contrainte particulière devra être respectée (thème, phrases ou mots imposés...).
- 5- Les nouvelles ne doivent pas excéder 20.000 caractères, espaces compris. Elles porteront un titre. Elles doivent être imprimées en cinq exemplaires agrafés et paginés, police Arial ou Times Roman taille 12, interlignes de 1,5, texte justifié. Le nombre total de signes sera porté en fin de texte. Le non respect de ces consignes entraînera automatiquement le rejet avant lecture. Un même auteur peut envoyer au plus deux textes (chacun en cinq exemplaires). Les textes seront totalement anonymes, portant simplement en bas de page un sigle de deux lettres et trois chiffres (ex : PI 314) qui sera reporté sur la fiche d'inscription du candidat.
- 6- L'envoi comprendra :
 - le(s) texte(s) en cinq exemplaires.
 - Pour les candidats majeurs seulement, un chèque de 5 euros à l'ordre des « **Noires de Pau** ».
 - 2 enveloppes timbrées à l'adresse du candidat.
 - Une fiche d'inscription portant nom et prénom de l'auteur, date de naissance, adresse postale et adresse électronique, téléphone, titre de la nouvelle et sigle choisi.

Les envois doivent être adressés avant le **15 mars**, le cachet de la poste faisant foi, à :

NOIRES DE PAU – CONCOURS DE NOUVELLES
MJC du Lauï – Avenue du Loup – 64000 PAU

Aucun envoi ne sera fait en recommandé

- 7- Le jury composé d'anciens lauréats, de bibliothécaires, écrivains et personnalités locales, se réunit avant l'été pour désigner les meilleures nouvelles dont le nombre sera fixé au regard de la qualité des textes reçus. Un palmarès sera établi par section du concours. Si elle l'estime nécessaire, l'association se réserve le droit d'annuler son concours. Les auteurs lauréats seront récompensés par la publication de leur texte dans un recueil édité par l'association qui en assumera le coût en entier. En outre, le lauréat recevra, le jour de la remise des prix à Pau, le premier week-end d'octobre au salon « **Un aller-retour dans le noir** », 4 exemplaires et quelques souvenirs.
- 8- Tous les candidats seront informés des résultats par un courriel émanant de la présidence de l'association, seule habilitée à connaître les noms des candidats. Le palmarès sera disponible sur <http://noiresdepau.canalblog.com/>. Les noms des candidats non retenus ne resteront connus que de la seule présidence de l'association. Il sera demandé aux lauréats une copie numérique de leur texte.
- 9- Le jury est souverain pour trancher et prendre les mesures qui pourraient s'imposer, notamment concernant la qualité des textes. Les décisions sont sans appel.

Découvrez-nous sur www.noires-de-pau.com
CONCOURS JEUNES ET ADULTES